S

NATIONS UNIES



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22224 14 février 1991 FRANCAIS ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 14 FEVRIER 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'URGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 11 février 1991, qui vous est adressée par M. Tarek Aziz, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, concernant les crimes odieux commis par les forces de la coalition américano-atlanto-sioniste contre le peuple iraquien, ses institutions économiques et son patrimoine culturel.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul A. AL-ANBARI

ANNEXE

Lettre datée du 11 février 1991, adressée au Secrétaire général par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Iraq

Je vous ai déjà adressé deux lettres en date du 24 janvier et du ler février 1991, dans lesquelles je vous informais des crimes odieux perpétrés par les forces de la coalition américano-atlanto-sioniste contre le peuple iraquier et ses institutions économiques, culturelles, scientifiques et religieuses. Ces lettres détaillaient également les crimes susmentionnés ainsi que les pertes en vies humaines et les dégâts matériels considérables qu'ils avaient provoqués.

Depuis le début de l'agression contre l'Iraq, le 17 janvier 1991, bon nombre de sources neutres ont confirmé la réalité de ces crimes et la presse et les chaînes de télévision unt diffusé des informations et des images qui confirment clairement que ces crimes étaient systématiques et touchaient l'ensemble du territoire iraquien. Dans mes deux lettres précédentes, je vous ai demandé d'adopter la position que vous imposent vos fonctions de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, d'autant que l'agression a été décidée au nom et sous couvert de l'Organisation des Nations Unies. Il ressort clairement des informations contenues dans ma présente lettre que les bombardements des différents objectifs civils et les massacres de civils se sont intensifiés au fil des jours et ne cessent de revêtir de jour en jour un caractère de plus en plus barbare. Nonobstant, vos réactions devant ces crimes (dont les propos que vous avez tenus lors de la réunion du Conseil de sécurité, le 8 février) étaient timides et n'étaient pas à la mesure des crimes odieux perpétrés contre le peuple iraquien ou des responsabilités qui vous sont confiées par l'organisation mondiale, et ce, en dépit du fait que, en vertu des responsabilités d'ordre humanitaire qui vous sont confiées par la Charte des Nations Unies, vous aviez été bien actif dans d'autres circonstances où il était question d'actes et de comportements qui ne sauraient égaler le caractère odieux et revanchard des crimes perpétrés, depuis quatre semaines consécutives contre le peuple iraquien.

En dépit de la fébrilité avec laquelle les responsables des pays agresseurs s'emploient pour masquer la réalité, l'opinion publique mondiale commence à comprendre et à dénoncer le caractère revanchard, destructeur, prémédité et organisé des crimes perpétrés par les forces du Mal et de l'agression américanoatlanto-sioniste contre l'Iraq, crimes qui visent maintenant les hopitaux, les barrages d'irrigation, les ponts civils et les dépôts de denrées alimentaires destinés aux cívils. L'agression en cours contre l'Iraq qui a pour objet d'asphyxier le peuple iraquien et de détruire l'infrastructure de l'Iraq - ce qui n'a absolument rien à voir avec l'infrastructure militaire - se poursuit sous couvert des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Force est de rappeler ici les déclarations faites par le général américain Dugon avant l'agression et dans lesquelles il précisait que l'agression était dirigée contre tout ce qui était cher au peucle iraquien. Les faits ont contirmé que le plan évoqué par ledit qénéral était en effet le plan mis au point avant l'adoption de la résolution 678 (1990) qui a sanctionné l'exécution de ce plan au nom de l'Organisation des Nations Uries.

La tiédeur de vos réactions devant ces crimes ne saurait être justifiée sur le plan moral, humain ou juridique. S'il s'agit d'un motif politique, cela constituerait un dangereux précédent pour l'organisation mondiale dont le Secrétariat sera tenu pour responsable devant les peuples du monde entier tant qu'il n'aura pas pris une position à la mesure des crimes odieux commis contre l'Iraq.

Et pour que le bilan de l'Histoire vous soit clair et pour informer tous les hommes impartiaux et tous les hommes épris de vérité et de justice, je tiens à indiquer ci-dessous les crimes perpétrés au nom de la légalité onusienne contre le peuple iraquien, depuis l'envoi des deux lettres susmentionnées.

Gouvernorat de Bagdad

I. Le 30 janvier 1991

- Raid aérien sur Dawrah et le quartier résidentiel d'Ajjihad : 2 tués et 2 blessés.

II. Le 31 janvier 1991

Raid aérien sur le nouveau Bagdad et le quartier résidentiel d'Ajjihad :
 2 blessés.

III. Le ler février 1991

- Raid aérien : 27 blessés.

IV. 2 février 1991

- Raid aérien : 1 femme tuée dans la région de Karradah.

V. Le 3 février 1991

- Raids aériens sur des zones résidentielles : 1 fillette tuée et 4 enfants plus ou moins grièvement blessés.

VI. Le 4 février 1991

- Deux raids aériens : 2 tués.

VII. Le 5 février 1991

- Raid aérien sur des zones résidentielles : 1 enfant tué et 4 civils blessés, dont 2 enfants.

VIII. Le 6 février 1991

- Raids aériens sur des zones résidentielles : 1 civil blessé.
- Raids aériens sur des zones résidentielles : 8 blessés.

I: Le 7 février 1991

- Raids aériens sur des quartiers résidentiels dans les régions de Cheikh Omar et Al-Aadhamiya: 15 tués et 29 blessés.
- Raids aériens sur des quartiers : ; identiels : 5 blessés.

Gouvernorat de Babel

I. Le 29 janvier 1991

- Raids aériens sur les districts de Moussayib et de Mahmoudiya et le sous-district d'Al-Kifl : 5 tués, dont 2 femmes, et 7 blessés, dont 1 femme.

II. Le ler février 1991

- Raid aérien sur le chef-lieu du gouvernorat et le centre d'Al-Barkali : 11 tués et 11 blessés.

III. Du 3 au 5 février 1991

- Raids aériens sur le centre-ville d'Al-Hillah, le district de Moussayib et le sous-district d'Al-Iskandariya : 17 tués et 89 blessés.

Gouvernorat de Wasit

I. Le 31 janvier 1991

- Raids aériens sur le chef-lieu du gouvernorat, le barrage d'irrigation de Kout, le pont de Kout, le siège de la centrale électrique, le village d'Al-Diwaniya al charkiya : édifices publics et habitations endommagés.

II. Le 2 février 1991

- Raids aériens sur les quartiers résidentiels dans la région de Bourah : 5 blessés.

III. Du 3 au 6 février 1991

- Raids aériens sur des quartiers résidentiels dans le chef-lieu du gouvernorat : 59 tués et 70 blessés.

Gouvernorat d'Al-Mouthanna

I. Le ler février 1991

- Raids aériens sur l'ancien pont ferroviaire, le pont principal de la ville d'Assamawa, le pont de la ceinture ferroviaire, le pont d'Al-Jouroukhi, le siège de la Radio-Télévision et le pont principal Al-Akhdhar : 2 tués.

II. Le 3 février 1991

- Bombardement des entrepôts de la Société générale de commercialisation : destruction des dépôts; stocks de lait en poudre pour nourrissons, de denrées alimentaires et autres biens de consommation et voitures civiles brûlés; 5 tués parmi les employés de la Société, dont 2 femmes.

Gouvernorat de Najef

Le 30 janvier 1991

- Bombardement des quartiers résidentiels dans le chef-lieu du gouvernorat et le district d'Al-Mounathara et du pont d'Al-Abbassiya (district de Koufa).

Gouvernorat d'Al-Qadissiya

I. Du 23 au 30 janvier 1991

 Raids aériens sur le chef-lieu du gouvernorat, le district d'Achchamiya et les sous-districts d'Achchanafiya et de Ghammas : 17 tués et 29 blessés.

II. Le 18 janvier 1991

- Des bombardements qui ont totalement détruit la meunerie d'Al-Qadissiya.

III. Le 30 janvier 1991

- Des bombardements qui ont complètement détruit la meunerie de Donya.
- Bombardement des dépôts de la Société générale de l'automobile : 153 voitures civiles neuves endommagées.
- Bombardement des dépôts de biens de consommation : importantes quantités de sucre et d'autres denrées alimentaires endommagées.

Gouvernorat d'Irbyl

Du 26 au 30 janvier 1991

- Raids aériens contre le chef-lieu du gouvernorat : 1 tué et 8 blessés, dont 4 femmes.

Gouvernorat de Ninawa

I. Le 29 janvier 1991

 Raids aériens sur l'Institut technique de Salamiyah, la région du nouveau Mossoul, le siège de la Radio-Télévision, l'avenue du Martyr Adnan, le sous-district de Danah, le Jabal Sanjar, la centrale électrique du Nord-Ouest, le barrage Saddam et les quartiers résidentiels d'Abdou Khawb, de Maydane, de Wadil Aïn, d'Al-Fayçaliya et du sous-district d'Al-Qayyara : 63 tués, dont 7 ressortissants soudanais, et 147 blessés.

II. Le 30 janvier 1991

- Bombardement des dépôts de denrées alimentaires dans le chef-lieu du gouvernorat : destruction de 332 sacs de haricots, de 97 sacs de sucre, de 27 sacs de lentilles et autres denrées alimentaires.

Gouvernorat d'Al-Anbar

I. Le 30 janvier 1991

- Bombardement de l'autoroute de Routbah et de la Société générale de l'automobile.

II. Du 31 janvier au 2 février 1991

- Raids aériens sur le centre-ville d'Arramadi, les districts d'Al-Kaïm et de Routbah, et bombardement de six tentes dans le désert ; l femme tuée; 7 blessés, tous des femmes et des enfants.
- Bombardement des entrepôts de la Société générale de l'automobile à Routbah : 345 voitures civiles neuves endommagées.

III. Le 3 février 1991

- Raids aériens sur le chef-lieu du gouvernorat et la région d'Abou Eis dans le désert occidental relevant du district de Routbah : 7 tués et 5 blessés.

IV. Le 6 février 1991

- Raids aériens sur des quartiers résidentiels du chef-lieu du gouvernorat : 12 tués et 1 blessé.

Gouvernorat de Divali

Le ler février 1991

- Raid aérien sur une zone agricole du chef-lieu du gouvernorat : un certain nombre d'enfants tués.

Gouvernorat de Bassorah

I. Le 28 janvier 1991

- Raids aériens sur le pont reliant Bassorah et Mayssane, le pont reliant les districts de Madina et de Kourna, le district de Zoubeïr, Chaabiya, Chouch, Maakal, l'Académie du golfe Arabe, Marid, Rafiiya, Michraq, Atabat Bey Ghazwan, Karmat Ali, Jounaïna, le centre du sous-district de Safwan, Harithah, Abbassiya, Tamimah, Aachar, Jabaliya, la région de Maftiya, le district de Madina et le sous-district de Talhah : 38 tués et 201 blessés.

II. Les 30 et 31 janvier 1991

- Raids aériens contre le complexe de la Radio-Télévision, la place Saad, le campus universitaire de Bassorah, le siège de la télévision, le district de Madina et le sous-district de Houwaïr : 2 tués et 7 blessés.

III. Du 31 janvier au 4 février 1991

- Raids aériens sur les quartiers résidentiels dans le chef-lieu du gouvernorat, les districts de Kourna et de Chatt al-Arab, du sous-district de Dayr et la région de Haritha : 22 tués et 91 blessés.

Gouvernorat de Taïmim

Du 26 au 30 janvier 1991

- Raids aériens sur la gare de Karkouk, la ligne ferroviaire Karkouk-Baïji (sous-district de Riyad), les quartiers résidentiels d'Al-Andalous et d'Arama et le sous-district de Taza : 31 tués et 48 blessés, dont 8 femmes et 7 enfants.

Gouvernorat de Thou Kar

I. Le 29 janvier 1991

- Raids aériens sur le chef-lieu du gouvernorat, la cité Al-Orouba, la région de Zouaïlat et le pont autoroutier de Thou Kar : 2 tués et 13 blessés.

II. Le 3 février 1991

- Bombardements du pont Al-Qadissiya : 100 tués et plus de 200 blessés.

III. Le 4 février 1991

- Raids aériens sur les quartiers résidentiels du chef-lieu du gouvernorat : 28 tués et 15 blessés.

Bombardement de barrages et d'installations d'irrigation

I. Le 28 janvier 1991

- Bombes à billes larguées sur le réservoir de retenue, situé non loin du barrage Saddam (gouvernorat de Ninawa) et sur le barrage Saddam lui-même : dégâts matériels importants.

II. Le 29 janvier 1991

- Un raid aérien sur le barrage de Kout qui a causé des dommages considérables.

III. Le 29 janvier 1991

- Un raid aérien sur le barrage d'Arramadi qui a provoqué une crevasse de 40 mètres de long.

IV. Le 30 janvier 1991

- Un raid aérien sur le barrage de Doukan (gouvernorat de Soulaïmaniya), qui a causé des dégâts considérables.

V. Le 5 février 1991

- Un deuxième raid aérien qui a encore sérieusement endommagé le barrage de Kout.

(Signé) Tarek AZIZ
